

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2762

16 décembre 2010

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.A	Information Services Luxembourg & CO
Areion Fund	S.e.c.s
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l 132561	Kauri Holdings
Beelenboesch Sàrl132569	Leo Capital (Lux) FCP-FIS132532
Benard S.A	Les Vieux Oliviers
Benlux	Liska Kral S.à r.l
BFS132570	LSF5 Lux Investments S.à r.l132575
Big Properties S.à r.l	Lux Multi-Flex
Bludata S.A	Middle East Finance S.A
Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l.	MKL Properties S.A
132560	Modern Re S.A
Burlington Worldwide Limited132571	Network International S.A132575
Capital Publications Investments S.A 132570	Omega Finances Sàrl132562
Dole Luxembourg S.à r.l	Planète Beignets S.A
Dolomies et Chaux	Praetor Advisory Company132568
Doushan Holding S.A132572	Reder S.à r.l
Ellipse S.A	Ritufin S.A
Elna S.A	Roni Finance S.à r.l
ELS Immobilien S.à r.l	RP XIX S.à r.l
EMO Distribution S.à r.l	RP XX S.à r.l
Essor et Développement Sàrl132574	RREEF
Eurexperts S.A	SI Anlagefonds
Euro-Jeux S.à r.l	SN GP S.à r.l
Euro-Mediterranéenne de Tourisme Résidentiel S.A	Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Mineraires S.A.
European Business Consultant GmbH132575	132569
Euro-Power S.à r.l	Solar Energy Capital Europe S.à r.l 132571
Euro Shiprental S.A	Stainton European Investments (Luxem-
Financière Petra S.A	bourg) S.A132560
Finghold S.A	Stratos LFC S.A
Fiver S.A	Stream SICAV
Fiver S.A., SPF	World Art Net Group S.A
Industrial Partnership	



Eurexperts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 73.019.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au no. 18, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg, le *04 janvier 2011* à 17.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Affectation des résultats.
- 5. Ratification des cooptations de Mme Nicole Reinert et Mme Anne Huberland et confirmation de la composition du Conseil d'Administration.
- 6. Décision à prendre suivant l'article 100 de la loi modifiée du 10.08.1915 sur les sociétés commerciales.
- 7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010164147/20.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

The Shareholders are invited to attend a

GENERAL MEETING

that will be held on January 3, 2011 at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

- 1. Resignation of a director;
- 2. Empowerment;
- 3. Miscellaneous.

December 14,2010 The Board of Directors.

Référence de publication: 2010164149/280/14.

Ellipse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.320.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu jeudi, le 30 décembre 2010 à 10.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire.
- 2. Approbation des Comptes Annuels au 30 juin 2008, 30 juin 2009 et 30 juin 2010 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010165227/504/16.



Stream SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.622.

Le Conseil d'Administration invite les Actionnaires à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra, au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 23 décembre 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2010;
- 2. Considération et approbation des états financiers pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2010;
- 3. Affectation des résultats pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2010;
- 4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2010;
- 5. Nominations statutaires pour l'exercice fiscal se clôturant au 30 juin 2010;
- 6. Modification du prospectus;
- 7. Divers.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant.

Conditions pour être admis à l'Assemblée:

Les Actionnaires sont admis à participer physiquement à l'Assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la Société, à son siège social (4, Boulevard Royal, Agent de Registre et de Transfert de STREAM SICAV), le 22 décembre 2010 au plus tard, de leur intention de participer à l'Assemblée; les Actionnaires qui sont empêchés, peuvent voter soit au moyen d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la Société. Pour être prises en considération le jour de l'Assemblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la Société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le 22 décembre 2010.

Les personnes qui assisteront physiquement à l'Assemblée devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès de Banque BPP S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010165338/755/33.

Industrial Partnership, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Die Aktionäre werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 3. Januar 2011 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

 Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft, gemäss Artikel 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Die ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft vom 8. Juli 2010 konnte nicht rechtmäßig über diesen Punkt abstimmen, da die gesetzlich geforderte Aktienmehrheit nicht vertreten war.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 3. Januar 2011 wird rechtsgültig abstimmen, unabhängig davon, in welcher Höhe das Kapital vertreten ist.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010157593/534/18.



RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.790.

All shareholders of RREEF, SICAV (the "Company") are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held 11.00 a.m. on December 27 th , 2010 at the company's office, situated at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The following items will feature on the agenda:

Agenda:

1. Decision relating to the merger of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities with DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities, sub fund of DWS Invest, SICAV, in accordance with Article 15 of the general section of the Sales Prospectus, effective from January 28 th, 2011. As RREEF Global Real Estate Income Securities will be the only sub-fund, having remained in the SICAV at the time of the merger, the Extraordinary General Meeting will also decide on the liquidation of the Company.

The share classes of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities will be merged in the sub-fund DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities as follows:

Share class of sub-fund RREEF Global Real Estate Income Share class of sub-fund DWS Invest RREEF Global Real

Securities Estate Securities
IC(USD)H LDH
IQ(USD)H E1Q
LC(SGD)H LDH
LC(USD)H LDH

The detailed merger plan is available on request at the registered office of the Company and was published in the Mémorial on November $23 \, ^{\text{rd}}$, 2010.

LDH

2. Miscellaneous.

LQ(USD)H

The items that feature on the agenda of the Extraordinary General Meeting require the presence of a quorum of 50% of the issued shares, as well as a two-third majority of votes by the shares present or represented. In the event that the aforementioned quorum is not achieved during the Extraordinary General Meeting, a second Extraordinary General Meeting will be convened at the same address in accordance with the provisions laid down by the law of the Grand Duchy of Luxembourg in order to rule on the items featured on the aforementioned agenda. During this meeting, no quorum is required to be present and decisions shall be taken with a two-third majority of the votes of the shares present or represented.

To be eligible to participate in the Extraordinary General Meeting and to exercise their voting right, shareholders must submit to the company, by December 20 th, 2010 at the latest, the confirmation of a securities portfolio with a financial institute, which implies that the shares will be blocked until the close of the General Meeting. Shareholders can also be represented by a person authorised in writing to act on their behalf.

Luxembourg, December 2010.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2010161022/755/41.

Leo Capital (Lux) FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Leo Capital (Lux) FCP-FIS coordonné au 9 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 décembre 2010.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2010164404/10.

(100190725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.



Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.389.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AREION FUND (the "Company"), having its registered office at 41, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B130389, incorporated by deed of the undersigned notary on 25 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1865 of 3 September 2007.

The meeting is presided by Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Caroline Weber, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies initially "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

- II. It appears from the attendance list that all ten thousand three hundred and ninety-four point zero seven zero (10,394.070) class C shares in issue are duly represented at the present general meeting.
- III. All shareholders represented declare having had full knowledge of the agenda of the meeting and waiving their rights to prior notice so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.
 - IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1) Change of place of the registered office of the Company from Luxembourg to Mamer and consequential amendment of the first paragraph of article 2 of the Articles including to allow the board of directors of the Company to transfer the registered office of the Company to any other place of the Commune of Mamer and, if and to the extent permitted by law, to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) Amendment of articles 18, 22 and 24 of the Articles in order to anticipate the forthcoming amendments to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment in order to allow the determination of a record date preceding a shareholders' meeting for measurement purposes of the attendance rights, quorum and majority requirements, the convening of the annual general meeting of shareholders at an another date, time and place as those set forth in the Articles, the update of the provisions relating to the mergers of sub-funds and of the Company, the set-up of master-feeder sub-funds and cross sub-funds investments within the Company.
- 3) Amendment of articles 8, 9 and 11 of the Articles in order to allow the Company to acquire its own shares, to clarify some operational aspects of the conversion of shares and to allow the Company to hold or issue shares held on a treasury account.
- 4) Amendment of article 12 of the Articles to add more situations in which the calculation of the net asset value per share may be temporarily suspended by the Company's board of directors.
- 5) Amendment of article 17 of the Articles in order to remove the reference to the management company agreement entered into with Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A. and also to permit the Company to be converted into a self-managed Sicav.
- 6) Amendment of paragraph 6 of article 24 of the Articles to provide that any liquidation of a sub-fund is to be closed within 9 months of the decision to liquidate and to precise that the amounts which have not been claimed by shareholders at the close of liquidation of a sub-fund will be deposited in escrow at the Caisse de Consignation for the benefit of the person(s) entitled thereto until the expiry of the period of limitation (prescription).
- 7) Amendment of articles 14 and 22 of the Articles in order to reflect the amended provisions of the law on commercial companies dated 10 August 1915.
- 8) General update and clarification of all references to share class(es) and sub-fund(s) of the Articles by amending articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 23, 24 and 26.
- 9) Acknowledgement of the resignations of Messrs Sylvain Feraud and Giovanni Patri as directors of the Company with effect from 27 August 2010 and of Mrs Miriam Sironi with effect from 20 October 2010 and permanent appointment of Mr Philippe Meloni, co-opted on 20 October 2010 in replacement of Mrs Sironi, and election of Messrs Jean-Philippe Claessens and Gianluigi Sagramoso as new directors of the Company, effective as from the date of the notarial deed and until the next annual general meeting that will approve the annual accounts for the financial year ending on 30 June 2011.

After deliberation, the general meeting unanimously adopts the following resolutions:



First resolution

The meeting resolves to change the place of the registered office of the Company from Luxembourg to L-8217 Mamer, 41, Op Bierg, and to amend the first paragraph of article 2 of the Articles to read as follows:

"Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred to any other place of the commune of Mamer by resolution of the board of directors. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The meeting resolves to amend articles 18, 22 and 24 of the Articles to read as follows:

" Art. 18. Investment policies and Restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

In compliance with the requirements set forth by the Law of 2002 in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of other UCITS or other UCI;
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
 - (iv) financial derivative instruments.

If permitted by and on the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents for the shares of the Company, invest in one or more other Sub-Funds. Should a Sub-Fund invest in shares of another Sub-Fund of the Company, no subscription, redemption, management or advisory fee will be charged on account of the SubFund's investment in the other Sub-Fund.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of stocks or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may also use techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, to the extent that these techniques and instruments are used in view of efficient portfolio management.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any stock exchange, regulated market or other regulated market of a State of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market or other regulated market as described above and that such admission be secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorized to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by an EU member State, its local authorities, another member State of the OECD or public international bodies of which one or more member States of the EU are members provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.

The board of directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be comanaged on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be comanaged amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

The board of directors may decide in relation to each Sub-Fund that such Sub-Fund may not invest more than 10% of its assets in other UCITS or other UCIs.

Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned sub-sidiaries, as the board of directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the shares of the Company. Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.



The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

If permitted by and on the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents for the shares of the Company, (i) create any Sub-Fund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing Sub-Fund into a feeder UCITS Sub-Fund or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS Sub-Funds."

" Art. 22. General meetings of shareholders of the Company.

- 1. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Sub-Fund of which they are shareholders. However, if the decisions are only concerning the particular rights of the shareholders of one Sub-Fund or class of shares or if the possibility exists of a conflict of interest between different Sub-Funds or classes of shares, such decisions are also to be taken by a general meeting representing the shareholders of such Sub-Fund or class of shares. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 2. The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors or the sole director, as the case may be, in accordance with the legal provisions of these Articles and the Luxembourg law.
- 3. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company.
- 4. The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, on the first Thursday of October at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. If permitted by and on the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the board of directors.
- 5. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.
- 6. Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least 8 (eight) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda. If bearer shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the board of directors may decide. If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If permitted by and on the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of shareholders may specify that the quorum and the majority applicable for this general meeting will be determined by reference to the shares issued and in circulation at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to participate at a general meeting of shareholders and to exercise the voting rights attached to his/its/her shares will be determined by reference to the shares held by this shareholder as at the Record Date.

- 7. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.
- 8. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.
- 9. The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.
- 10. Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of electronic transmission allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.
- 11. Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. Fractional shares are not entitled to attend a meeting or to vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by issuing a proxy in writing, by facsimile or by any other means of electronic transmission capable of evidencing such proxy form as permitted by law, to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company. Such proxy form will remain valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked.



12. Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

13. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened shall be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the Articles, in which case the resolution shall require a quorum of presence of fifty percent (50%) of the capital of the Company and shall be passed with a majority of two thirds of the votes cast."

" Art. 24. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or classes of shares. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes of shares or of the relevant Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated as of the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares or Sub-Fund one (1) month prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company.

Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the class or classes of shares or the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge on the basis of the applicable net asset value, taking into account the estimated liquidation expenses prior to the effective date for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund may, upon proposal from the board of directors, redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated as of the Valuation Day, at which such decision shall take effect.

There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

The liquidation of a Sub-Fund is to be closed within 9 months of the decision to liquidate. However and subject to regulatory approval, this deadline may be extended.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon closure of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto. Amounts so deposited shall be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of Part I of the Law of 2002 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders).

Such decision will be published in the same manner as described in the second paragraph of this Article one (1) month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraphs, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the sixth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the Sub-Fund concerned taken with the majority and the quorum requirement to modify the Articles (as stated under Article 30 hereof), except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign



based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Upon the transposition in the Luxembourg laws and regulations of the provisions of the EU Directive 2009/65/CE of 13 July 2009 and of its implementing directive which are applicable to the mergers of UCITS (the "provisions on mergers of UCITS"), the provisions set forth in the preceding paragraphs which are applicable to the mergers of Sub-Funds and as the case may be to the merger of the Company with another Luxembourg or foreign collective investment undertaking qualifying as UCITS or sub-fund thereof shall no longer be applicable and the provisions on mergers of UCITS shall be applicable instead. In that case, mergers of a Sub-Fund may be decided by the board of directors. The board of directors may however also decide to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the Sub-Fund concerned for which no quorum is required and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Sub-Fund where, as a result, the Company ceases to exist, the merger needs to be decided by a meeting of shareholders where the quorum and majority requirements for changing these Articles are required."

Third resolution

The meeting resolves to amend articles 8, 9 and 11 of the Articles to read as follows:

"Art. 8. Redemption of shares. Any shareholder may require the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these articles of incorporation (the "Articles").

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed 7 (seven) business days from the relevant Valuation Day, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, except in case of temporary suspension of the calculation of the net asset value per share pursuant to Article 12 hereof. Exceptionally the proceeds of a redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for more than seven business days to assure that the funds tendered for subscription have been cleared.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the holding of any shareholder in any Sub-Fund would fall below such minimum holding amount as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Sub-Fund. The board of directors may decide the compulsory redemption of all the shares held by any shareholder, if the aggregate holding amount of the relevant shareholder falls below such value as determined by the board of directors.

In the event that requests for redemption of shares in any Sub-Fund and conversion requests pursuant to Article 9 of the Articles to be carried out as of any Valuation Day should exceed 10% of the shares in that Sub-Fund in issue on such Valuation Day, the Company may restrict the number of redemption and conversion requests to 10% of the total number of the shares in that Sub-Fund in issue on such Valuation Day to safeguard the interests of the shareholders, such limitation to apply to all shareholders having tendered their shares in such Sub-Fund for redemption and conversion on such Valuation Day pro rata of the shares in such Sub-Fund tendered by them for redemption and conversion. Any redemption or conversion not carried out on that day will be carried forward to the next Valuation Day and will be dealt with as of that Valuation Day subject to the aforesaid limitation in priority with redemption or conversion requests received thereafter. If redemption or conversion requests are so carried forward, the Company will inform the shareholders who are affected thereby. On the next Valuation Day following that period these redemption or conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Sub-Fund equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant Sub-Fund and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares shall be cancelled or held by the Company in a treasury account, as may be resolved from time to time by the board of directors.

The Company may also acquire its own shares in an open-market transaction through a stock exchange or another regulated market either directly or through a broker. The price at which the Company may acquire its own shares shall in all circumstances not exceed the last applicable net asset value per share and be subject to such other conditions or restrictions as may be determined from time to time by a general meeting of shareholders for which no quorum shall be required and resolutions shall be passed at the majority requirements set forth in Article 22 hereof."

" Art. 9. Conversion of shares. Unless otherwise determined by the board of directors for certain Sub-Funds, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one Sub-Fund into shares of another



Sub-Fund or the conversion of whole or part of his shares from one class of shares of a Sub-Fund into another class of shares within the same Sub-Fund or another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value per share of the relevant Sub-Fund calculated as of the same Valuation Day, and treated as a redemption followed by a subscription.

If as a result of any request for conversion the holding of any shareholder in any Sub-Fund would fall below such minimum holding amount as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Sub-Fund.

The shares, which have been converted into shares of another class of shares or Sub-Fund shall be cancelled or held by the Company in a treasury account, as may be resolved from time to time by the board of directors."

" Art. 11. Calculation of net asset value per share. With respect to each Sub-Fund, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the board of directors, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

The net asset value per share shall be calculated in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the currency of quotation for the relevant class of shares. It shall be determined as of each Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Sub-Fund on any such Valuation Day, by the number of shares in the relevant Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency, as the board of directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription, redemption and conversion requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The valuation of the net asset value per share shall be made in the following manner:

- I. The assets of the Company shall include:
- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants on transferable securities, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- 6) all preliminary expenses of the Company, including the cost of registration of the Company in foreign countries, insofar as the same have not been written off;
 - 7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- (b) The value of transferable securities and money market instruments and any other asset listed or dealt in on any stock exchange or a regulated market and/or any other regulated market, is based on the last available price on the relevant market which is normally the principal market for such assets.
- (c) In the event that any securities are not listed or dealt in on any stock exchange or on any regulated market and/ or other regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or on any regulated market and/or other regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.



- (d) The liquidating value of futures, forward and options contracts not traded on stock exchanges or on regulated markets and/or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established in good faith by the board of directors in a fair and reasonable manner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts traded on a stock exchange or on regulated markets or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices of these contracts on stock exchanges or on regulated markets or on other regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable.
- (e) All other transferable securities, money market instruments and other liquid financial assets, including equity and debt securities are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors. Such valuation may also apply to any other assets of any Sub-Fund if an event has occurred subsequent to the time a value was established which is likely to materially affect such value.
- (f) Units or shares of open-ended UCIs will be evaluated at their last available net asset value per unit or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the board of directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.
- (g) Swaps will be valued at their market value based on the underlying securities as well as on the characteristics of the underlying commitments, pursuant to procedures established by the board of directors.
- (h) All other securities and other assets will be valued on the basis of the foreseeable realisation value, which shall be estimated prudently and in good faith, pursuant to procedures established by the board of directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at rates last quoted by major banks. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors may permit, at its sole discretion, to apply any other method of valuation if it considers that such method reflects more appropriately the fair value of any asset of the Company.

- II. The liabilities of the Company shall include:
- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including but not limited to administrative expenses, management fees, including incentive fees, if any, custodian fees and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as of the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fixed and variable fees payable to its management company, investment managers, investment advisor (as the case may be), fees and expenses payable to the auditor and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary agent, any agent appointed as correspondent bank, administrative, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and officers of the Company and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand-Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the costs of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the costs of printing certificates or confirmations of registration or bearer certificates and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, the costs for the publication of the issue, conversion, if any, and redemption prices and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount payable for yearly or other periods.
 - III. The assets shall be allocated as follows:

There shall be established a segregated pool of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(a) One or more classes of shares may be issued in one Sub-Fund. The assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the board of directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution



policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which they may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund or class and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant Sub-Fund or class of shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the board of directors from time to time in compliance with applicable laws;

- (b) The proceeds to be received from the issue of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Company to the relevant pool of assets established for that Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund;
- (c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (a);
- (d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant pool;
- (e) In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account, the respective right of each of such Sub-Fund shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Sub-Fund to the relevant account, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-Funds, as described in the sales documents for the shares of the Company. With reference to the relations between shareholders, each Sub-Fund will be treated as a separate entity;
- (f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

- IV. For the purpose of this Article:
- 1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- 2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- 3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share and
 - 4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:
- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 12 of the Articles to read as follows:

- " Art. 12. Temporary suspension of calculation of the net asset value per share, of the issue, Redemption and Conversion of shares. The board of directors is authorised to suspend temporarily the calculation of the net asset value per share of one or more Sub-Funds as well as the issue, redemption and conversion of the shares of these Sub-Funds:
- a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or



- b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to a Sub-Fund would be impractical; or
- c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or
- d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained or when it would be impracticable or unfair towards shareholders to continue dealing in the shares of any Sub-Fund;
- e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company or any Sub-Fund or informing the shareholders of the decision of the board of directors to terminate such Sub-Fund; or
- f) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the directors be effected at normal rates of exchanges.

Any such suspension shall be notified to the shareholders who have made an application for the subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended. If appropriate, the suspension of the calculation of the net asset value shall be published by the Company.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-Fund.

In the event of a suspension of the calculation of the net asset value, any request for subscription, redemption or conversion shall be accepted on the next Valuation Day following the end of the suspension, unless such request has been properly withdrawn before such suspension is lifted."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 17 of the Articles to read as follows:

" Art. 17. Delegation of power. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorises, subdelegate their powers.

The Company shall designate a management company in accordance with Chapter 13 of the Law of 2002, in which case the Company shall enter into a management company services agreement. Alternatively, the board of directors may appoint two or more persons to conduct the business of the Company.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy."

Sixth resolution

The meeting resolves to amend paragraph 6 of article 24 of the Articles as disclosed in the second resolution.

Seventh resolution

The meeting resolves to amend article 22 of the Articles as disclosed in the second resolution and to amend article 14 of the Articles to read as follows:

" Art. 14. Board meetings. The board of directors chooses from among its members a chairman.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the meetings of shareholders.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.



This notice may be waived by consent in writing, fax or any other means of electronic transmission of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by fax or any other means of electronic transmission capable of evidencing such proxy as permitted by law.

A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by any other means of telecommunication allowing to identify such director. Such means must allow all persons participating in the meeting to hear one another on a continuous basis and to act effectively at such meeting, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by fax or any other means of electronic transmission. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken."

Eighth resolution

The meeting resolves to amend articles 8, 9 and 11 as disclosed in the third resolution, article 12 as disclosed in the fourth resolution, article 17 as disclosed in the fifth resolution, articles 18 and 24 as disclosed in the second resolution and articles 5, 6, 7, 10, 23 and 26 to read as follows:

" Art. 5. Share capital - Classes of shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof.

The minimum capital of the Company shall be as provided by the Law of 2002, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). The initial capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirtyone (31) shares of no par value. The minimum capital of the Company must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorised as an undertaking for collective investment under Luxembourg law.

The board of directors may at any time establish one or more portfolios of assets constituting sub-funds (each a "Sub-Fund", together "Sub-Funds") within the meaning of Article 133 of the Law of 2002.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. The Company shall be considered as one single legal entity. All debts, commitments and obligations, attributable to a particular Sub-Fund shall be binding only upon the relevant Sub-Fund. With reference to the relations between shareholders, each Sub-Fund will be treated as a separate entity.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of one or more different Sub-Funds. The proceeds of the issue of each Sub-Fund shall be invested in transferable securities of any kind and other liquid financial assets permitted by the Law of 2002 pursuant to the investment policy determined by the board of directors for each Sub-Fund, subject to the investment restrictions provided by the Law of 2002 or determined by the board of directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds."

" Art. 6. Form of shares.

(1) The board of directors shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any Prohibited Person (as defined in Article 10 hereinafter), or entity organized by or for a Prohibited Person.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name



of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. An exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, representation that the transferee is not a Prohibited Person and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. An exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the board of directors, the costs of any such exchange may be charged to the shareholder requesting it.

Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the board of directors that such issuance or exchange shall not result in such shares being held by a Prohibited Person.

Two directors shall sign the share certificates. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, a person duly authorized thereto by the board of directors may make one of such signatures; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

- (2) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be affected by delivery of the relevant share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.
- (3) Shareholders entitled to receive registered shares have to provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the shareholder's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

- (5) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).
- (6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued."
- " Art. 7. Issue of shares. The board of directors is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant Sub-Fund as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 11 hereof). Such price may be increased by applicable sales commissions to be paid to various financial intermediaries, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall



be payable within a period as determined by the board of directors which shall not exceed three (3) business days from the relevant Valuation Day.

Furthermore, the board of directors may impose restrictions in relation to the minimum initial investment amount, the minimum amount of any additional investments and the minimum holding amount.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") and provided that such securities comply with the investment objectives, policies and restrictions of the relevant Sub-Fund."

" Art. 10. Restrictions on ownership of shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the board of directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purpose the Company may:

- A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
- B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
 - C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and
- D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:
- (1) The Company shall serve a second notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

- (2) The price at which each such share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant Sub-Fund as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is the lowest net asset value per share, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.
- (3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere or paid by a cheque sent to the last address on register (as specified in the purchase notice) or by wire transfer upon final determination of the purchase price and following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto, if applicable. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank determined in accordance with the above provisions. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant Sub-Fund. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.
- (4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership



of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Prohibited Person as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Person. Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply. Whenever used in these Articles, the term "U.S. Persons" means any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organised in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income."

" Art. 23. General meetings of shareholders in a Sub-Fund or classes of shares. The shareholders of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters, which are specific to such class.

The provisions of Article 22 shall apply, where relevant, to such general meetings.

Unless otherwise provided by the law or herein, resolutions at a meeting of shareholders of any class of shares or of any Sub-Fund duly convened shall be passed with a simple majority of the votes validly cast."

" Art. 26. Use of income / Distributions. The general meeting of shareholders of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the board of directors to declare, distributions.

The board of directors may also decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth in the Law of 2002.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as the board of directors may set forth.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary."

Ninth resolution

The meeting acknowledges the resignations of Messrs Sylvain Feraud and Giovanni Patri as directors of the Company with effect from 27 August 2010 and of Mrs Miriam Sironi with effect from 20 October 2010. The meeting further resolves to permanently appoint Mr Philippe Meloni, born on 7 November 1971 in Boussu, Belgium, residing in 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, coopted on 20 October 2010 in replacement of Mrs Miriam Sironi and to elect Mr Jean-Philippe Claessens, born on 22 April 1968 in Liege, Belgium, residing in 41, Op Bierg, L-8217 Mamer and Mr Gianluigi Sagramoso, born on 5 November 1958 in Milan, Italy, residing in Via Cantonale 19, CH – 6900 Lugano, Italy, as new directors of the Company, effective as from the date of the present deed and until the next annual general meeting that will approve the annual accounts for the financial year ending on 30 th June 2011.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residence, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le quinzième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,



S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AREION Fund (la "Société"), ayant son siège social au 41, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130389, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1865 du 3 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Caroline Weber, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, le président, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

- II. Il appert de la liste de présence que toutes les dix mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule zéro sept zéro (10.394,070) actions de classe C émises sont dûment représentées à la présente assemblée générale.
- III. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à leur droit à une convocation préalable de sorte que l'assemblée pourra valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

L'ordre du jour

- 1) Changement de l'endroit du siège social de la Société de Luxembourg à Mamer et modification conséquente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts incluant la permission du conseil d'administration de la Société de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit de la commune de Mamer et, si et dans la mesure où la loi le permet, à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg.
- 2) Modification des articles 18, 22 et 24 des Statuts afin d'anticiper les futures modifications de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif afin de permettre la détermination d'une date de référence précédant une assemblée des actionnaires à des fins de détermination des droits de présence, des exigences de quorum et de majorité, la convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à une date, heure et endroit autres que ceux indiqués dans les Statuts, la mise à jour des dispositions relatives aux fusions de compartiments et de la Société, la mise en place de compartiments master-feeder et d'investissements croisés entre compartiments de la Société.
- 3) Modification des articles 8,9 et 11 des Statuts afin de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, de clarifier certains aspects opérationnels de la conversion des actions et de permettre à la Société de détenir ou d'émettre des actions détenues en compte de trésorerie.
- 4) Modification de l'article 12 des Statuts afin d'ajouter plusieurs situations dans lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire par action peut être suspendu temporairement par le conseil d'administration de la Société.
- 5) Modification de l'article 17 des Statuts afin d'enlever la référence au contrat de société de gestion conclu avec Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A. et également afin de permettre à la Société d'être convertie en SICAV auto-gérée.
- 6) Modification du paragraphe 6 de l'article 24 des Statuts afin de prévoir qu'une liquidation d'un compartiment doit être clôturée dans les 9 mois de la décision de liquidation et de préciser que les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation d'un compartiment seront déposés en séquestre à la Caisse de Consignation pour le bénéfice de la (des) personne(s) qui y a (ont) droit jusqu'à expiration de la période de prescription.
- 7) Modification des articles 14 et 22 des Statuts afin de refléter les dispositions modifiées de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 8) Mise à jour générale et clarification de toutes les références à la(aux) classe(s) d'actions et au(x) compartiment(s) des Statuts en modifiant les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 23, 24 et 26.
- 9) Reconnaissance des démissions des Messieurs Sylvain Ferraud et Giovanni Patri comme administrateurs de la Société avec effet au 27 août 2010 et de Madame Miriam Sironi avec effet au 20 octobre 2010 et élection définitive de Monsieur Phillippe Meloni, coopté avec effet au 20 octobre 2010 en remplacement de Madame Miriam Sironi et élection des Messieurs Jean-Phillippe Claessens et Gianluigi Sagramoso comme nouveaux administrateurs de la Société à partir de la date de l'acte notarié et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 30 juin 2011.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'endroit du siège social de la Société de Luxembourg à L-8217 Mamer 41, Op Bierg, et de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts comme suit:



" Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré à tout endroit de la commune de Mamer par une résolution du conseil d'administration. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, succursales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions). Si et dans la mesure où la loi le permet, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société à un tout endroit au Grand-Duché du Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 18, 22 et 24 des Statuts comme suit:

" Art. 18. Politiques et Restrictions d'investissement. Le conseil d'administration, sur base du principe de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement qui s'appliqueront à chacun des Compartiments, (ii) la stratégie de couverture qui s'appliquera à des catégories spécifiques d'actions au sein de Compartiments particuliers et (iii) la ligne de conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, dans le cadre des restrictions qui seront déterminées par le conseil d'administration conformément aux lois et réglementations applicables.

Conformément aux exigences établies par la Loi de 2002, en particulier en ce qui concerne le type de marchés sur lesquels les actifs peuvent être achetés ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir en:

- (i) valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire;
- (ii) actions ou parts d'autres OPCVM ou autres OPC;
- (iii) dépôts auprès d'institutions de crédit, lesquels sont remboursables à la demande ou ont le droit d'être retirés et dont l'échéance n'est pas supérieure à 12 mois;
 - (iv) instruments financiers dérivés.

Si cela est permis et dans les conditions établies par les lois et règlements luxembourgeois, le conseil d'administration peut, à tout moment qu'il juge approprié et dans la plus large mesure permise par les lois et règlements luxembourgeois applicables, mais en conformité avec les provisions établies dans les documents de vente des actions de la Société investir dans un ou plusieurs Compartiments. Dans le cas où un Compartiment investit en actions d'un autre Compartiment de la Société, aucun frais de souscription, de rachat, de gestion ou de conseil ne pourront être prélevés sur le montant de l'investissement du Compartiment dans l'autre Compartiment.

La politique d'investissement de la Société peut reproduire la composition d'un indice de valeurs ou d'obligations reconnues par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société peut aussi utiliser des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire, dans la mesure où ces techniques et instruments sont utilisés dans un but de gestion efficiente du portefeuille.

La Société peut en particulier acheter les actifs mentionnés ci-dessus sur toute bourse de valeurs, tout marché réglementé ou sur tout autre marché réglementé d'un état d'Europe, étant ou non membre de l'UE, d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société peut aussi investir dans des valeurs mobilières récemment émises et dans des instruments du marché monétaire, pour autant que les modalités d'émission comportent un engagement que la demande d'admission à une cotation officielle sur un marché réglementé ou sur un autre marché réglementé tel que décrit ci-dessus sera faite et que cette admission sera assurée dans l'année d'émission.

Conformément au principe de diversification des risques, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100% des actifs nets attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un état Membre de l'UE, ses collectivités locales, un autre Etat membre de l'OCDE ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE sont membres pourvu que, si la Société utilise la possibilité décrite ci-dessus, elle détiendra, pour compte de chaque Compartiment concerné, les titres appartenant à au moins six émissions différentes. Les titres appartenant à une émission ne peuvent pas excéder 30% des actifs nets totaux attribuables à ce Compartiment.

Le conseil d'administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente des actions de la Société, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment soit co-gérés sur une base séparée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société soit co-gérés entre eux sur une base séparée ou sur une base commune.

Le conseil d'administration peut, pour chaque Compartiment, décider que ce Compartiment n'est pas autorisé à investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou autres OPC.

Les investissements dans chaque Compartiment de la Société peuvent être effectués soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales détenues à cent pour cent, tel que décidé par le conseil d'administration de temps en temps et tel que décrit dans les documents de vente des actions de la Société. Toute référence dans les présents Statuts à "investissements" et "actifs" désignera, lorsque cela est approprié, soit des investissements effectués et des actifs détenus économiquement soit directement ou indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.



La Société est autorisée (i) à employer des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire pour autant que ces techniques et instruments soient utilisés dans un but de gestion efficiente du portefeuille et (ii) d'employer des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le cadre de la gestion de ses actifs et engagements.

Si cela est permis et dans les conditions énoncées par les législations et réglementations luxembourgeoises applicables, le conseil d'administration peut, à tout moment qu'il jugera approprié et dans la plus large mesure permise par les législations et réglementations luxembourgeoises applicables, mais en conformité aves les dispositions énoncées dans les documents de vente des actions de la Société (i) créer un Compartiment se qualifiant soit d'OPCVM nourricier soit d'OPCVM maître, (ii) convertir tout Compartiment existant en un Compartiment d'OPCVM nourricier et (iii) remplacer l'OPCVM maître de chacun de ces Compartiments OPCVM nourriciers."

" Art. 22. Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

- 1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quel que soit le Compartiment dans lequel ils sont actionnaires. Cependant, si ces résolutions ne concernent que des droits particuliers d'actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions ou s'il risque d'y avoir un conflit d'intérêt entre les différents Compartiments ou classes d'actions, ces résolutions doivent également être prises par l'assemblée générale représentant les actionnaires de ce Compartiment ou de cette classe d'actions. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 2. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée selon les cas par le conseil d'administration ou par son administrateur unique, conformément aux dispositions légales des présents Statuts ou de la loi luxembourgeoise.
- 3. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social de la Société.
- 4. L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg, le premier jeudi d'octobre à 11 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Si cela est permis et dans les conditions établies par les lois et règlements luxembourgeois, l'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à une date, heure et lieu autres que ceux indiqués dans le paragraphe précédent, ces date, heure et lieu devant être décidés par le conseil d'administration.

- 5. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.
- 6. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire. Si des actions au porteur ont été émises, la convocation sera en plus, tel que prévu par la loi, publiée dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tous autres journaux que le conseil d'administration déterminera. Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, les convocations ne peuvent être envoyées aux actionnaires que par lettre recommandée.

Si et dans la mesure ou les lois et règlements luxembourgeois le permettent, l'avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires pourra préciser que le quorum et la majorité applicable pour cette assemblée seront déterminés par référence aux actions émises et en circulation à une certaine date et à une certaine heure précédant l'assemblée générale (la "Date de Référence"), étant noté que le droit d'un actionnaire à participer à l'assemblée générale des actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par l'actionnaire à la Date de Référence.

- 7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.
- 8. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.
- 9. Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.
- 10. Les actionnaires participant à une assemblée grâce au système de vidéo-conférence ou via tous autres moyens de communication électronique permettant de les identifier sont considérés comme étant présents et sont pris en compte pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à cette assemblée, de s'entendre l'une l'autre de manière continue et doivent permettre la participation effective de toutes ces personnes à cette assemblée, le déroulement de laquelle sera retransmis de manière continue à l'actionnaire
- 11. Chaque action, quelle que soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Des fractions d'actions ne donnent pas droit à participer ou voter à une assemblée.



Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit par fac-similé ou tous autres moyens de communication électronique susceptible de prouver cette procuration, tel que permis par la loi. Une telle procuration sera valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'elle ait été spécialement révoquée.

- 12. Chaque actionnaire peut voter via des formulaires de procurations envoyées par la poste ou par fac-similé au siège social de la Société ou à l'adresse figurant sur la convocation. Les actionnaires peuvent seulement utiliser les formulaires de procurations fournies par la Société et sur lesquelles il y a au moins indiqué le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée et les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, ou contre, ou de s'abstenir de voter relativement à chaque résolution proposée en cochant la case appropriée.
- 13. Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées sauf si le point sur lequel elle doit se prononcer concerne une modification des statuts auquel cas la décision requiert un quorum de présence de cinquante pourcent (50%) du capital de la Société et sera adoptée à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées."
- " Art. 24. Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de la totalité des avoirs nets dans un Compartiment ou la valeur des avoirs nets d'une catégorie d'actions au sein d'un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la catégorie d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation économique, politique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions a du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements).

La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions ou du Compartiment concerné(s) un (1) mois avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, sauf si ces actionnaires et leurs adresses sont connues par la Société.

Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions a concernée(s) ou du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais sur base de la valeur nette d'inventaire applicable, prenant en considération les frais de liquidation estimés jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) à la valeur nette d'inventaire par action (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet.

Aucun quorum ne sera requis pour une telle assemblée générale des actionnaires et les résolutions pourront être prises par le vote de la majorité simple des voix valablement exprimées.

La liquidation d'un Compartiment doit être clôturée dans un délai de 9 mois suivant la décision de liquidation. Cependant et sous réserve d'une autorisation réglementaire, ce délai peut être prolongé.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors de la clôture de la liquidation seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit. Les droits sur les sommes ainsi déposées seront prescrits conformément à la législation luxembourgeoise.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Partie I ère de la Loi de 2002 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une autre catégorie (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires).

Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au second paragraphe du présent Article un (1) mois avant sa prise d'effet (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations relatives au nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par les paragraphes précédents, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors des telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées.



De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au sixième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité et selon les exigences de quorum requises lors d'une modification des Statuts (et telles qu'indiquées à l'Article 30 ci-dessus). Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Dès la transposition dans la législation et la règlementation luxembourgeoises des dispositions de la directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 et de sa directive d'exécution relative aux fusions d'OPCVM (les "dispositions sur les fusions d'OPCVM"), les dispositions énoncées dans les précédents paragraphes et applicables aux fusions de Compartiments et le cas échéant à la fusion de la Société avec un autre organisme de placement collectif qualifié d'OPCVM et établi au Luxembourg ou à l'étranger, ou un compartiment de celui-ci, ne seront plus d'application, les dispositions sur les fusions d'OPCVM devenant alors applicables. Dans un tel cas, le conseil d'administration peut décider de la fusion de Compartiments. Le conseil d'administration peut toutefois décider également que la décision sur la fusion sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné pour laquelle aucun quorum n'est requis et pour laquelle les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Si la Société doit cesser d'exister suite à la fusion d'un Compartiment, la fusion doit être décidée par l'assemblée générale des actionnaires statuant conformément aux exigences en matière de quorum et de majorité requis pour la modification des Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8, 9 et 11 des Statuts comme suit:

" Art. 8. Rachat des Actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents statuts (les "Statuts").

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui n'excédera pas sept (7) jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation concerné, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sauf dans le cas d'une suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action conformément à l'Article 12 ci-dessous. Exceptionnellement, le produit d'un rachat portant sur des actions préalablement souscrites pourra être retardé de plus de sept jours ouvrables afin d'assurer que les fonds remis lors de la souscription des actions en question soient disponibles.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'actions aurait pour effet de diminuer la détention d'un actionnaire dans un Compartiment en dessous du montant de détention minimal tel que déterminé par le conseil d'administration, alors la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cet Compartiment. Le conseil d'administration peut obliger un actionnaire au rachat de toutes ses actions lorsque le montant total de détention de cet actionnaire tombe en dessous d'une certaine valeur déterminée par le conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où les demandes de rachat d'actions au sein d'un Compartiment et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 des présents Statuts lors d'un Jour d'Evaluation devaient excéder 10% des actions émises au sein de ce Compartiment lors de ce Jour d'Evaluation, la Société pourra limiter le nombre de demandes de rachats ou de conversions à 10% du nombre total d'actions en circulation au sein de ce Compartiment lors de ce Jour d'Evaluation afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires, une telle limitation s'appliquant à tous les actionnaires ayant demandé le rachat et la conversion de leurs actions au sein de ce Compartiment lors de ce Jour d'Evaluation proportionnellement au nombre d'actions au sein de ce Compartiment pour lesquelles ils ont fait une demande de rachat et de conversion. Tout rachat ou conversion auquel (à laquelle) il n'a pas été fait droit ce jour là sera reporté(e) au prochain Jour d'Evaluation et sera traité(e) lors de ce Jour d'Evaluation, sous réserve de la limitation susmentionnée en priorité par rapport aux demandes de rachat ou de conversion reçues postérieurement. Si des demandes de rachat ou de conversion sont ainsi reportées, la Société en informera les actionnaires qui sont affectés par cette mesure. Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées en priorité par rapport aux demandes postérieures lors du prochain Jour d'Evaluation.

La Société aura le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs constituée en fonction de ce Compartiment d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 11) au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions du Compartiment en question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts seront à supporter par le cessionnaire.



Toutes les actions rachetées seront annulées ou détenues par le Société sur un compte de trésorerie, comme cela peut être décidé de temps à autre par le conseil d'administration.

La Société peut également acquérir soit directement soit par le biais d'un courtier ses propres actions dans le cadre d'une transaction sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé. Le prix auquel la Société peut acquérir ses propres actions n'excèdera en aucune circonstance la dernière valeur nette d'inventaire et sera soumise à toute autre condition ou restriction déterminées de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera requis et dont les résolutions seront adoptées conformément aux exigences de majorité établies à l'article 22 ci-après."

" Art. 9. Conversion des Actions. A moins qu'il en ait été décidé autrement par le conseil d'administration pour certains Compartiments, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'un Compartiment en actions d'un autre Compartiment ou la conversion de tout ou partie de ses actions d'une catégorie d'actions d'un Compartiment dans une autre catégorie d'actions du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sous respect de telles restrictions concernant les modalités, conditions et paiement de telles charges et commissions que le conseil d'administration pourra déterminer.

La conversion d'actions ne peut pas être acceptée si l'opération précédente impliquant les actions à convertir n'a pas été complément réglée par l'actionnaire.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre catégorie sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire du Compartiment concernés, calculée le même Jour d'Evaluation, et sera traité comme un rachat suivi d'une souscription.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de diminuer la détention d'un actionnaire dans un Compartiment en dessous du montant de détention minimum tel que déterminé par le conseil d'administration, alors la Société pourra décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans ce Compartiment.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie d'actions ou de Compartiment a été effectuée, seront annulées ou détenues par la Société sur un compte de trésorerie, comme cela peut être décidé de temps à autre par le conseil d'administration."

" Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par action et le prix relatif à l'émission, le rachat et la conversion d'actions, relativement à chaque Compartiment, sera calculé périodiquement par la Société, ou un agent désigné à cet effet par la Société, au moins deux fois par mois à une fréquence déterminée par le conseil d'administration, la référence à une telle date dans les présents Statuts est définie comme "Jour d'Evaluation".

La valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Compartiment concerné et, dans les limites applicables au Compartiment, sera exprimée dans la devise de cotation pour la catégorie d'actions concernée. Elle sera déterminée chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Compartiment, constitués par la valeur de la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à ce Compartiment lors de ce Jour d'Evaluation, par le nombre d'actions de Compartiment en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables au Compartiment concerné sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société. Dans ce cas, toutes les demandes de souscription, de rachat et de conversion des actions seront traitées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire par action se fera de la manière suivante:

- I. Les avoirs de la Société comprendront:
- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants sur valeurs mobilières, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (pourvu que la Société puisse effectuer des ajustements non contraires au paragraphe (a) ci-dessous pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-dividende, exdroit, ou par des pratiques similaires);
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;



- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'enregistrement de la Société dans des juridictions étrangères, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:
- (a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- (b) La valeur des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et de tout autre avoir côtés ou négocié sur une bourse de valeurs ou un marché réglementé et/ou un autre marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible sur le marché concerné qui est normalement le marché principal pour ces avoirs.
- (c) Au cas où des titres ne sont pas côtés ou négociés sur une bourse de valeurs, un marché réglementé et/ou un autre marché réglementé ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une telle bourse de valeurs ou marché réglementé et/ou autre marché réglementé tel qu'indiqué ci-dessus, le prix, tel que déterminé conformément au sousparagraphe (b), n'est pas représentatif d'une juste valeur de marché des avoirs concernés, la valeur de ces avoirs sera basée sur un prix de vente prévisible raisonnable, déterminé avec prudence et bonne foi.
- (d) La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'option qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou marchés réglementés et/ou autres marchés réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies de bonne foi par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme et contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou des marchés réglementés et/ou d'autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement ou les cours de clôture disponibles de ces contrats sur les bourses de valeurs ou marchés réglementés ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou contrats d'options sont négociés pour compte de la Société; à condition que si un contrat à terme ou contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.
- (e) Toutes les autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs financiers liquides, y compris les actions et obligations seront évalués à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le conseil d'administration. Une telle évaluation pourra également s'appliquer à d'autres avoirs d'un Compartiment si un évènement susceptible d'affecter matériellement une valeur se produit à la suite de l'établissement de cette valeur.
- (f) Les parts et actions d'un OPC de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire par action disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de tels actifs sur le marché, le prix sera déterminé par le conseil d'administration de façon équitable et de bonne foi. Les parts et actions d'un OPC de type fermé seront évaluées en fonction de leur dernière valeur disponible sur le marché des valeurs.
- (g) Les swaps seront évalués à leur valeur de marché basée sur les actifs sous-jacents ainsi que sur les caractéristiques des obligations sous-jacentes, conformément aux procédures établies par le conseil d'administration.
- (h) Tous les autres titres et autres avoirs seront évalués sur base de la valeur de réalisation prévisible, laquelle sera estimée avec prudence et de bonne foi, en conformité avec les procédures établies par le conseil d'administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment aux derniers taux cotés par des banques importantes. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par et selon des procédures établies par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, utiliser une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette méthode reflète de manière plus appropriée la juste valeur d'un avoir de la Société.

- II. Les engagements de la Société comprendront:
- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- 3) tous les frais courus ou à payer (notamment les frais administratifs, les commissions de gestion, y compris les commissions de performance, s'il y a lieu, les commissions du dépositaire et des agents de la Société);
- 4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves (s'il y a lieu) autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;



6) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, qui comprendront, mais ne seront pas limitées, aux commissions fixes et variables à payer à sa société de gestion, à ses gestionnaires, à son conseiller en investissement (s'il y a lieu), les frais et dépenses payables à son réviseur d'entreprises agréé et ses comptables, à son dépositaire et ses correspondants, à son agent domiciliataire, à ses agents nommés en tant que banques correspondantes, à ses agents administratifs, à ses agents de registre et de transfert, à ses agents de cotation, à tous agents payeurs, distributeurs et représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, la rémunération des administrateurs et fondés de pouvoir de la Société ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux réunions du conseil d'administration, les frais et les dépenses relatifs aux services juridiques et d'audit, les frais et les dépenses relatives aux déclaration et au maintien d'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, des frais de compte-rendu et de publicité, en ce compris le coût de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou des déclarations d'enregistrement, les frais d'impression de certificats, des confirmations d'enregistrement ou des certificats aux porteurs et les frais des rapports aux actionnaires, tous les impôts, droits, taxes prélevées par les autorités gouvernementales et toutes taxes similaires, les frais de publication des prix d'émission, de conversion, s'il y a lieu, et de rachat et toutes autres dépenses d'exploitation, en ce compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Une masse d'avoirs ségrégée pour chaque Compartiment sera établie de la manière suivante:

- a) Une ou plusieurs catégorie d'actions pourront être émises à l'intérieur d'un Compartiment. Les avoirs attribués à ces catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu cependant, qu'au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration est habilité à définir des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionnariat ou autres frais et/ou (v) la devise ou unité de devise dans laquelle la catégorie peut être libellée et basée sur la taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence du Compartiment ou catégorie concerné(e) et/ou (vi) l'utilisation de techniques de couverture différentes afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise du Compartiment ou de la catégorie d'actions concerné(e) des mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le conseil d'administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;
- b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant de chaque Compartiment seront attribués dans les livres de la Société à la masse d'avoirs concernée établie pour ce Compartiment, et le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment;
- c) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à ce Compartiment, conformément aux dispositions prévues au point (a) ci-dessus;
- d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse correspondante;
- e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte, pour compte de plusieurs Compartiments, le droit respectif de chaque Compartiment correspondra à la part proportionnelle résultant de la contribution du Compartiment concerné au compte, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte des Compartiments concernés, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société. En ce qui concerne les relations entre actionnaires, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.
- f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et les évaluations seront interprétées et effectuées en conformité avec les principes comptables généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le conseil d'administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins du présent Article:



- 1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusque immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;
- 2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;
- 3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire par action; et
 - 4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:
- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;
- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des Statuts comme suit:

- " Art. 12. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, des émissions, Rachats et Conversions d'actions. Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un ou plusieurs Compartiments ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions de ces Compartiments:
- a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment de temps à autre est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, pourvu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société y côtés attribuables au Compartiment; ou
- b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du conseil d'administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer ou évaluer les avoirs attribuables à un Compartiment; ou
- c) lorsque les moyens de communication qui sont normalement nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un tel Compartiment ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'un tel Compartiment sont hors service; ou
- d) si pour toute autre raison, les prix des investissements de la Société attribuables à un Compartiment ne peuvent pas être rapidement et exactement déterminés ou quand la continuation des évaluations des actions d'un Compartiment seraient impraticables ou injustes envers les actionnaires; ou
- (e) à compter de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires aux fins de la liquidation de la Société ou d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions, ou informant les actionnaires de la décision du conseil d'administration de fermer un tel Compartiment;
- (f) durant toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer des paiements pour le rachat d'actions ou pendant laquelle le transfert de fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dûs pour le rachat de telles actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectuées à des taux de change normaux.

Pareille suspension sera notifiée aux actionnaires qui ont fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu. Si cela est opportun, la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire sera publiée par la Société.

Pareille suspension relative à un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un autre Compartiment.

Dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, toute demande de souscription, rachat ou conversion sera acceptée le Jour d'Evaluation suivant la fin de la suspension, sauf si une telle demande a été valablement rétractée avant que cette suspension n'ait été levée."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts comme suit:

" Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs relatifs aux actes posés dans le cadre de l'objet social de la Société à une ou plusieurs



personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société désignera une société de gestion conformément au Chapitre 13 de la Loi de 2002, auquel cas la Société conclura un contrat de prestation de services. Alternativement, le conseil d'administration peut nommer deux ou plusieurs personnes pour conduire les affaires de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 24 des Statuts tel qu'exposé à la deuxième résolution.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts tel qu'exposé dans la deuxième résolution et de modifier l'article 14 des Statuts comme suit:

" Art. 14. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints ainsi que tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du conseil d'administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, fax ou tous autres moyens de communication électronique.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés fixés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, fax ou tous autres moyens de communication électronique pouvant prouver l'existence d'une telle procuration.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'indentification de l'administrateur. De tels moyens doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre l'une l'autre de manière continue et permettre de participer effectivement à la réunion, les débats de laquelle seront retransmis à cet administrateur sur une base continue. La participation à une réunion par ces moyens de communication équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication est considérée avoir été tenue au siège social de la Société.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera cette réunion. Si la Société est gérée par un seul administrateur, ce dernier signera les procès verbaux. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.



Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire; à cet effet, chaque administrateur exprimera son approbation au moyen écrit, par fax ou tous autres moyens de communication électronique similaires, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8, 9 et 11 tel qu'exposé dans la troisième résolution, l'article 12 tel qu'exposé dans le quatrième résolution, l'article 17 tel qu'exposé dans la cinquième résolution, les articles 18 et 24 tel qu'exposé dans la deuxième résolution et les articles 5, 6, 7, 10, 23 et 26 comme suit:

" Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société sera celui prévu par la Loi de 2002, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Le capital initial est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions sans mention de valeur nominale. Le capital minimum de la Société doit être atteint endéans six mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée comme organisme de placement collectif en vertu de la loi luxembourgeoise.

Le conseil d'administration peut à tout moment établir une ou plusieurs masses d'avoirs constituant des compartiments (chacun un "Compartiment" et ensemble les "Compartiments"), au sens de l'article 133 de la Loi de 2002.

Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque masse d'avoirs sera investie au profit exclusif du Compartiment d'actions concerné. La Société sera considérée comme constituant une seule et même entité juridique. Toutes dettes, tous engagements et toutes obligations, attribuables à un Compartiment particulier engageront uniquement le Compartiment concerné. En ce qui concerne les relations entre les actionnaires, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre d'un ou de plusieurs Compartiments différents. Le produit de l'émission de chaque Compartiment sera investi dans des valeurs mobilières de tout genre et autres actifs financiers liquides autorisés par la Loi de 2002, suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour chaque Compartiment, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2002 ou adoptées par le conseil d'administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments."

" Art. 6. Forme des Actions.

(1) Le conseil d'administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou sous forme nominative. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils le seront dans des dénominations telles que prescrites par le conseil d'administration et ils porteront l'inscription sur leur partie recto qu'ils ne peuvent pas être transférés à des Personnes Non Autorisées (tel que défini à l'Article 10 ci-après), ou à une entité organisée par ou pour une Personne Non Autorisée.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription du nom de l'actionnaire sur le registre des actionnaires. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, après que le cessionnaire ait justifié qu'il n'est pas une Personne Non Autorisée, et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actionnaires constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actionnaires constatant cette émission. Au choix du conseil d'administration, le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire demandant la conversion.

Avant que des actions au porteur ne soient émises et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut exiger des garanties assurant le conseil d'administration de manière satisfaisante qu'une telle émission ou conversion ne résultera pas dans la détention d'actions par une Personne Non Autorisée.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne



déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

- (2) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la remise des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisée(s) à cet effet par le conseil d'administration.
- (3) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations, communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

Tout actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon suffisante pour la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, y compris, mais non limité, sous forme d'une police d'assurance. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut, à son gré, mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actionnaires ou avec l'annulation du certificat original.

- (5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s).
- (6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables au Compartiment concerné. Dans le cas d'actions au porteur, uniquement des certificats représentant des actions entières seront émis."
- " Art. 7. Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une catégorie d'actions; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie d'actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment concerné, déterminé conformément à l'Article 11 ci-dessous au Jour d'Evaluation (défini à l'Article 11 ci-dessous). Ce prix pourra être majoré par les commissions de souscription applicables qui seront payées aux divers intermédiaires financiers, tel qu'approuvé de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période, telle que déterminée par le conseil d'administration, laquelle n'excédera pas trois (3) jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation concerné.

De plus, le conseil d'administration pourra imposer des restrictions concernant le montant initial de souscription minimum, le montant minimum de tous investissements subséquents et le montant de détention minimale

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société ("réviseur d'entreprises agréé"), indiquant que de telles valeurs correspondent aux objectifs, politiques et restrictions d'investissement du Compartiment concerné."

" Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le conseil d'administration ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").



A cet effet la Société pourra:

- A.- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et
- B.- à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence que ces actions appartiennent économiquement à une Personne Non Autorisée; et
- C.- refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et
- D.- s'il apparaît à la Société que toute Personne Non Autorisée, seule ou avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra lui enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:
- (1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions à acheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificat(s) représentatif(s) de ces actions seront annulés.

- (2) Le prix auquel chaque action sera rachetée (le "prix de rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment concerné au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et immédiatement antérieur à la date de l'avis de rachat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix la valeur nette d'inventaire la moins élevée, le tout selon la procédure prévue à l'Article 8 des présents Statuts, diminué des frais prévus.
- (3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger ou payé par chèque envoyé à la dernière adresse figurant au registre (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), ou par virement bancaire après détermination finale du prix de rachat et suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat conjointement avec les coupons non échus qui y attachés le cas échéant. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix de rachat déposé (sans intérêts) à la banque déterminé conformément aux dispositions ci-dessous. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra au Compartiment concerné. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.
- (4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme de Personne Non Autorisée tel qu'utilisé dans les présents Statuts ne regroupe ni le souscripteur d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis tels que définis au présent Article constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis, qui, seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions de la Société, la Société pourra sans délai racheter d'office ou faire racheter l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la Clause D (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents Statuts, le terme de "Ressortissant des Etats-Unis" vise tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique (y compris toute société, association ou autre entité constituée ou régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique



ou de ses subdivisions politiques) ou toute succession ou tout trust qui est soumis à l'impôt fédéral sur le revenu indépendamment de la source de revenu."

" Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une ou de plusieurs catégories d'actions. Les actionnaires d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une catégorie d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ces catégories d'actions.

Les dispositions de l'Article 22 s'appliquent, le cas échéant, de la même manière à ces assemblées générales.

Sauf s'il en est disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une classe d'actions ou d'un Compartiment dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

" Art. 26. Distributions. Dans les limites légales et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Le conseil d'administration peut également décider de payer des dividendes intérimaires en respectant les conditions prévues par la Loi de 2002.

Les paiements de distribution aux détenteurs d'actions nominatives se feront à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Les paiements de distribution aux détenteurs d'actions au porteur se fera sur présentation du coupon de dividende à l'agent/aux agents désigné(s) à cet effet par la Société.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera de temps à autre.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire."

Neuvième résolution

L'assemblée prend note des démissions de Monsieur Sylvain Ferraud et Monsieur Giovanni Patri comme administrateurs de la Société avec effet au 27 août 2010 et de Madame Miriam Sironi avec effet au 20 octobre 2010. L'assemblée décide ensuite de procéder à l'élection définitive de Monsieur Philippe Meloni, né le 7 novembre 1971 à Boussu, Belgique, demeurant professionnellement à 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché du Luxembourg, coopté le 20 octobre 2010 en remplacement de Madame Miriam Sironi et d'élire Monsieur Jean-Philippe Claessens, né le 22 avril 1968 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement à 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché du Luxembourg et Monsieur Gianluigi Sagramoso, né le 5 novembre 1958 à Milan, Italie, demeurant professionnellement à Via Cantonale 19, CH – 6900 Lugano, Suisse, comme nouveaux administrateurs de la Société, à partir de la date du présent acte et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 30 juin 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est en conséquence close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs prénoms, nom, état civil et demeure, le président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, S. WOLTER-SCHIERES, C. WEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52275. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160183/1551.

(100184710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.



Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.273.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/03/2009.

Pour Bulgarian Acquisition Company I S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Référence de publication: 2010164148/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05070. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

SI Anlagefonds, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend die Sonderreglements der Teilfonds Rohstoff Kapitalschutz Fonds ^{SI} 12/2019 und Rohstoff Kapitalschutz Fonds ^{SI} 12/2018 des Umbrella-Fonds SI Anlagefonds in Kraft getreten am 1. November 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Dezember 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2010165012/12.

(100190398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Liska Kral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Liska Kral S.à r.l.

Représenté par: Mr. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010151211/14.

(100172753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Stainton European Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2010151257/10.

(100173093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.



Les Vieux Oliviers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.484.

Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010151391/10.

(100173181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

MKL Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.102.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010151398/10.

(100173190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.838.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

La Compagnie notifie que, à dater du 13 Septembre 2010, les Gérants suivants de la Compagnie ont chacun changé leur adresse professionnelle vers:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand-Duché du Luxembourg

Manfred Zisselsberger

Gregor McMillan

Jean-Guibert Mahy

David Widart

Fait à Luxembourg, le 18 Novembre 2010.

Pour la Société

Gregor McMillan

Gérant

Référence de publication: 2010152425/21.

(100175657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Modern Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration Datées du 7 septembre 2010

Démission de M. Peter FALKENHAM en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 8 septembre 2010.

Cooptation de M. Morten HÛBBE, demeurant Kurreholmvej 41, DK-3330 Gorlose Danemark, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2011.

Pour la société MODERN RE S.A.

SINSER (Luxembourg) SARL

Signature

Référence de publication: 2010151400/14.

(100172714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.



Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München. R.C.S. Luxembourg B 145.257.

Le bilan du 01.03.2009 au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010151407/10.

(100173172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Absolute Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.021.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Absolute Ventures S.A.

Signature

Référence de publication: 2010151484/12.

(100173718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Middle East Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 11.396.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 22 octobre 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs
- M. Anastasios Ioannis Leventis, businessman, 9, Fragoklissias Street, GR-151 25 Maroussi
- M. Patrick K. Oesch, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zurich
- M. Michael Johannes Staub, directeur de sociétés, Tödistrasse 44, CH-8002 Zurich
- de nommer nouveaux administrateurs
- M. Christodoulos Robert Leventis, directeur de sociétés, West Africa House, Hanger Lane, Ealling, W5 3QR Londres
- M. Henry Christodoulos Leventis, directeur de sociétés, West Africa House, Hanger Lane, Ealling, W5 3QR Londres
- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale de 2015 approuvant les comptes de 2014.

Les mandats de Messrs. Anastasios Paul Leventis et Haralambos Kriton Leventis n'ont pas été renouvelés.

Pour MIDDLE EAST FINANCE S.A.

Société Anonyme holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010154009/25.

(100175711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

Le Bilan du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151548/11.

(100173795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Lux Multi-Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 132.422.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. November 2010

- Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Olivier MAAS und Herrn Jacques E. STAUFFER als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 01. April 2010, Bzw., zum 30. Juni 2010, sowie die Ratifizierung der Kooptation von Herrn Dr. Heinrich HUGENSCHMIDT und die Neuwahl von Herrn Andreas HILKA als neue Mitglieder des Verwaltungsrates.
- Die Versammlung erneuert die Vollmacht nachstehender Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung in 2011:

Herren Hans-Ulrich HÜGLI – Vorsitzender (56, Grand-rue, L-1660 Luxemburg)

Philippe BERNARD (56, Grand-rue, L-1660 Luxemburg)

Eduard VON KYMMEL (56, Grand-rue, L-1660 Luxemburg)

Heinrich HUGENSCHMIDT (8, Paradeplatz, CH-8001 Zürich)

Andreas HILKA (16, Junghofstrasse, D-60311 Frankfurt am Main)

- Die Vollmacht von KPMG Audit S.à.r.l. als Wirtschaftsprüfer wird für das Geschäftsjahr 2011 erneuert.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2010

- Prise de connaissance de la démission comme administrateurs de Monsieur Oliver MAAS à partir du 1 ^{er} avril 2010 et de Monsieur Jacques E. STAUFFER à partir du 30 juin 2010 , ainsi que la ratification de la cooptation de Monsieur Heinrich HUGENSCHMIDT et l'élection de Monsieur Andreas HILKA comme nouvel administrateur.
 - L'assemblée renouvelle pour un an le mandat des membres du conseil d'administration suivants:

Messieurs Hans-Ulrich HÜGLI – Président (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

Philippe BERNARD (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

Eduard VON KYMMEL (56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg)

Heinrich HUGENSCHMIDT (8, Paradeplatz, CH-8001 Zürich)

Andreas HILKA (16, Junghofstrasse, D-60311 Frankfort am Main)

- Le mandat du réviseur d'entreprise KPMG Audit S.à.r.l. est reconduit pour l'exercice 2011.

POUR LUX MULTI-FLEX

Référence de publication: 2010152597/32.

(100175728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Information Services Luxembourg & CO S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.781.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en date du 16 novembre 2010 que:

- l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde une décharge complète et entière au liquidateur;
- l'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Un mandataire

Référence de publication: 2010151761/18.

(100174785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Reder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.766.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151551/11.

(100173886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

RP XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151552/10.

(100173832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Fiver S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Fiver S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FIVER S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.018, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 239 du 4 juin 1992 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 7 juin 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Julie-Anne Guérin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:
- a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1882 du 14 septembre 2010, et

numéro 2073 du 5 octobre 2010;

- b) dans le Lëtzebuerger Journal le 14 septembre 2010, et
- le 5 octobre 2010;
- c) dans le Le Quotidien
- le 14 septembre 2010, et le 5 octobre 2010.
- II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour



Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
- 2. Changement de la dénomination de la société en "FIVER S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
 - 3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.".

- 4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".
 - 5. Adaptation de l'article 17 aux décisions prises.
 - 6. Refonte complète des statuts.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les deux cent quarante (240) actions en circulation, six (6) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 9 septembre 2010 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en "FIVER S.A., SPF".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 actuel des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:



" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 5 actuel des statuts de la Société un alinéa de la teneur qui suit: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifer l'article 17 actuel des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leurs donner désormais la teneur suivante:

" Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FIVER S.A., SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.



D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000) représenté par vingt quatre (24) actions ordinaires de catégorie A et deux cent seize (216) actions de catégories B rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toutes sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
- **Art. 10.** La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou (ii) par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.



- **Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-A. GUERTN, S. MANGIN, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. LAC/2010 / 47300. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010151349/217.

(100172689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151553/10.

(100173829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Praetor Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 99.245.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 04 octobre 2010, les actionnaires ont décidé:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Jacques Richard, Administrateur, avec adresse professionnelle au 17, Avenue Hoche, 75008 Paris, France
- Jean-Marc Picon, Administrateur, avec adresse professionnelle au 43, Rue Grignan, 13006 Marseille, France
- Patrice Henri, Administrateur, avec adresse professionnelle au 1, Rue Gerbier, 75011 Paris, France
- Edouard De l'Espée, Administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Rue de la Croix d'Or, 1204 Genève, Suisse
- Lucie Maurel-Aubert, Administrateur, avec adresse professionnelle au 17, Avenue Hoche, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

- 2. d'accepter la démission de Xavier Gérard avec adresse professionnelle au 17, Avenue Hoche, 75008 Paris, France, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- 3. de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprise de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Route de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152672/23.

(100175743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Mineraires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.061.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS DES SOCIETES PORTUAIRES ET MINERAIRES S.A. Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010151563/12.

(100174237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Beelenboesch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 120, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151631/10.

(100174883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Benard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.379.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 octobre 2010 que:

I. Le siège de la société a été transféré au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010151632/13.

(100175064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Benlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010151633/10.

(100175107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.



Capital Publications Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 68.892.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 5 Novembre 2010

En date du 5 Novembre 2010 l'assemblée générale des actionnaires a décidé comme suit:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Alexander KELLER et de Madame Sandrine LANGGART-NER avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY avec adresse professionnelle au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
- de nommer Monsieur Richard BREKELMANS, Administrateur de sociétés, né le 12 Septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.
 - Le mandat de l'administrateur sortant, Monsieur Massimo Longoni, n'a pas été renouvelé.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2010.

Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2010153970/21.

(100175685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

BFS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2010151636/11.

(100175127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Big Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010151638/10.

(100174595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151639/10.

(100175211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.



Solar Energy Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.772.

Le réviseur d'entreprise de la Société a changé tel que décrit ci-dessous:

1. Election du Réviseur d'Entreprise à compter du 3 juin 2008 pour une durée indéterminée:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., immatriculée sous le numéro B 71178 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société

2. Démission du Réviseur d'Entreprise suivant le 1 er janvier 2010:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., immatriculée sous le numéro B 71178 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société

3. Election du nouveau Réviseur d'Entreprise à compter du 1 er janvier 2010 pour une durée indéterminée:

La société BDO Audit, immatriculée sous le numéro B 147570 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg devient Réviseur d'Entreprise de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solar Energy Capital Europe S.à r.l. Manacor (Luxembourg) S.A. Signatures Gérant

Référence de publication: 2010154026/23.

(100175697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 novembre 2010.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de sa fonctions d'administrateur de Madame Elisiana Pedone, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur avec effet immédiat Madame Cristobalina Moron, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg on mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire Signature

Référence de publication: 2010151729/19.

(100174371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire auprès de votre Société, avec effet immédiat.



Luxembourg, le 6 novembre 2010.

Certifica Luxembourg S.à r.l. B. Jacmohone

Partner

Référence de publication: 2010151650/13.

(100175247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Dole Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.095.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2010

- 1. Mme. Valérie BREON-NORMAND a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
- 2. M. Mattias ENGBERG, administrateur de sociétés, né à Skarpnäck (Suède), le 13 mai, 1962, demeurant professionnellement à F-75008 Paris (France), 92, rue de Courcelles, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme Pour DOLE LUXEMBOURG S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010151696/15.

(100174465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151697/10.

(100174459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Doushan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.199.

Les Bilans au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151698/9.

(100174901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Kauri Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.053.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 9 novembre 2010 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr. Manuel HACK, gérant, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mr. Laurent HEILIGER, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.



Luxembourg, le 9 novembre 2010. Pour KAURI HOLDINGS Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010151790/16.

(100174674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Elna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.785.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151707/10.

(100174902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Planète Beignets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 116.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenu de façon extraordinaire en date du 29 juin 2010

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs à savoir:

- Monsieur Gérard Schlienger, demeurant 24, Rue Gallieni, F-88800 Vittel, France
- La société WIC SprI (représentée par Marc Schlienger), ayant son siège social au 88/24 Rue Gachard, B-1050 Bruxelles
- Monsieur François Schlienger, demeurant Rue de la Croix Périnet Bezon, F-56800 Ploermel

Les mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2015.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes, à savoir PME Xpertise Sàrl, ayant son siège social au 13 rue de la Libération L-5969 Itzig (RCSL B 100.087). Le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010151849/20.

(100174436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

EMO Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 27.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151709/10.

(100175085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ELS Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ELS Immobilien S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010151708/12.

(100174954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Essor et Développement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151710/10.

(100174646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Euro Shiprental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin. R.C.S. Luxembourg B 87.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151714/10.

(100174885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Euro-Jeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151715/9.

(100174584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Financière Petra S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.838.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010151728/13.

(100174654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

E.T.RE. S.A., Euro-Mediterranéenne de Tourisme Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010151716/10.

(100175148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.



Euro-Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 25.481.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010151717/15.

(100174870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

European Business Consultant GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 32.173.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010151719/15.

(100174871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010151809/14.

(100174406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.076.

Les comptes annuels au 30 Avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151830/10.

(100175169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.



Stratos LFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 80.220.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg le 5 novembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Paula McDonald, avec adresse professionnelle à 34, Harvey Road, St. John's Newfoundland, Canada A1C 2G1, a été renommée en tant que commissaire aux comptes de la Société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010.

Maître Alex SCHMITT, Madame Chantal KEEREMAN et Monsieur James J. PARM ont été renommés administrateurs de la Société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010152128/20.

(100174173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

SN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 104.539.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

- 1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SN GP S.à r.l.

Nick REID / David CATALA

Manager / Manager

Référence de publication: 2010152126/17.

(100173763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Ritufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 36.320.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RITUFIN S.A. (RCS B 36.320), dont le siège a été établi à L-1463 Luxembourg, 21 rue du fort Elisabeth.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me A. Gille

Le liquidateur

Référence de publication: 2010152119/17.

(100174059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck